

SYNDICAT DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR DE DORDOGNE



Mail liste Campidor Google Groups Règles de modération

Toutes les opinions sont accueillies, à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie et de bienséance.

1. Les commentaires seront modérés a posteriori. Si vous détectez un commentaire qui vous paraît en contradiction avec la charte de modération, merci de le signaler aux modérateurs.
2. Le CA devra se prononcer sur le choix des modérateurs. Ces derniers devront se concerter afin de décider de la modération des futurs messages du contrevenant à ces règles. Les modérateurs avertissent le CA qui a tout pouvoir pour s'opposer à la décision de modération.
3. Le rôle des modérateurs est d'écartier les contributions qui mettent en danger le débat ou nuisent à sa qualité. Cela inclut, de façon non exhaustive :
 - Les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, l'appartenance à un parti politique, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle ;
 - Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations ;
 - Toute utilisation du site à des fins publicitaires ou commerciales ;
 - Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
 - La mention de données personnelles d'un tiers comme les adresses ou numéros de téléphone sans leur accord préalable ;
 - Tout lien hypertexte dont la destination pourrait engager la responsabilité ou l'image des membres de la liste ;
 - La reproduction de textes sans citer leur source ou de contenus soumis à des droits d'auteur réservés sans autorisation ;
 - Tout message qui est hors sujet au point de nuire au débat.
4. Les décisions de modération seront notifiées au contrevenant à ces règles. En cas de modération, les modérateurs publieront des messages s'il leur paraît utile de clarifier l'application de certaines règles. Les participants aux débats qui estimerait que leur contribution a été modérée (supprimée) de façon abusive peuvent s'adresser aux modérateurs. Merci de ne le faire que lorsque vous avez bien vérifié que le contenu de votre message respectait ces règles et de toujours vous adresser aux modérateurs.

Validé par le Conseil d'administration du 18 Novembre 2010.

